



MAIRIE DE PROPRIANO

6, Avenue NAPOLEON III  
20110 PROPRIANO

ARRETE N°2025-030

**CIRCULATION ALTERNEE**  
**RUE CASANOVA D'ARACCIANI**  
**LE 28 MAI 2025 de 8h à 15h**

Le Maire de la Commune de Propriano ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;  
Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;  
Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;  
Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;  
Vu l'arrêté N° 2020-013 en date du 26 mai 2020, portant délégation de fonction et signature des adjoints et des conseillers municipaux délégués ; Monsieur Jean-Baptiste OLLANDINI étant habilité à signer les documents relatifs au plan de circulation ;

Vu la demande de PALMIERI Andrée sis : Route de la corniche 20110 PROPRIANO, afin d'effectuer des travaux de branchements EDF sis : 29 Rue Casanova d'Aracciani, au niveau du chantier Clos Maredda - 20110 PROPRIANO.

**ARRETE**

**-Article 1<sup>er</sup>** : En raison des dits travaux, **la circulation sera règlementée par feux tricolores en alternance sur la Rue Casanova d'Aracciani, le Mercredi 28 mai 2025 de 08h00 à 15h00 :**

**- AU DROIT DU CHANTIER "CLOS MAREDDA", 29 RUE CASANOVA D'ARACCIANI.**

Compte tenu de la réduction de la voie de circulation, **la vitesse est limitée à 30 km/h pour garantir la sécurité afférente à ces dits travaux.**

**-Article 2** : Les différents panneaux de signalisation de réglementation de la circulation et de déviation seront posés par les entreprises en charge des travaux.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

**-Article 3** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**-Article 4** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 27 mai 2025  
Le conseiller municipal délégué

  
Jean-Baptiste OLLANDINI